

02 sep 2011 -15:57

Appartient à [Conseil des ministres du 2 septembre 2011](#)

Dispositions fiscales

Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses - Deuxième lecture

Avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses - Deuxième lecture

Sur proposition du ministre des Finances Didier Reynders, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi portant des dispositions fiscales et diverses.

L'avant-projet prend des mesures spécifiques. Il s'agit notamment :

- de l'adaptation de l'art. 47 du Code des Impôts sur les revenus 1992, suite à l'avis de la Commission européenne sur la taxation étalée des plus-values ;
- de l'adaptation de la modification récente de la règle en matière de suppression du secret bancaire ;
- de la confirmation d'arrêtés royaux récents en matière de précompte professionnel ;
- de la confirmation de l'arrêté royal modifiant la loi du 3 avril 1997 relative au régime fiscal des tabacs manufacturés et de compléter les dispositions légales ;
- de la suppression des commissions provinciales d'enregistrement dans le cadre de la transposition de la directive services ;
- de la suppression de l'enregistrement comme entrepreneur.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>